



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-50 modifiant le Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 7 – Direction de l'environnement et des infrastructures – branchements de services**

L'article 7 du Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes est modifié :

- 1° par l'insertion, au premier alinéa, après « obstruction dans un branchement de services, » de « pour un test fumigène, »;
- 2° par l'insertion, au paragraphe 2 du deuxième alinéa, après le mot « réel », de « plus 10% »;
- 3° par l'ajout, au paragraphe 2 du deuxième alinéa, après « C », de « du présent règlement »;
- 4° par le remplacement, au paragraphe 3 du deuxième alinéa, de « le matériel utilisé au prix coûtant » par « les pièces, accessoires et matériaux utilisés au coût réel plus 10% ».

2. **Modification de l'article 11 – Direction de l'environnement et des infrastructures – compteurs d'eau**

L'article 11 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement au paragraphe 1° du premier alinéa, de « 405 » par « 420 »;
- 2° par le remplacement au paragraphe 2° du premier alinéa, de « 515 » par « 530 »;
- 3° par le remplacement au paragraphe 3° du premier alinéa, de « 815 » par « 970 »;
- 4° par le remplacement au paragraphe 4° du premier alinéa, de « 1100 » par « 1135 »;
- 5° par le remplacement au paragraphe 5° du premier alinéa, de « 1900 » par « 1950 »;
- 6° par le remplacement au paragraphe 6° du premier alinéa, de « 2890 » par « 2975 »;
- 7° par le remplacement au paragraphe 7° du premier alinéa, de « 4750 » par « 4890 ».

3. **Remplacement des annexes « B » et « C »**

Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes « B » et « C » par les annexes « B » et « C » jointes au présent règlement.

Adopté le 19 avril 2010

(signé) Anne Ladouceur

Anne Ladouceur, mairesse suppléante

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2010